



Appel à candidature

Programme AFAC-CASS de Recherche sur les arts (RAP)

Cycle 3 (2020-2022)

Dépôt de candidature à partir du 7 juillet 2020

Date limite de présentation des demandes : 18 septembre 2020

Le [Fond Arabe pour les Arts et la Culture \(AFAC\)](#) et le [Conseil Arabe pour les Sciences Sociales \(CASS\)](#) ont l'honneur d'annoncer le troisième cycle de leur programme de recherche conjoint : le Programme de recherche sur les arts (RAP). La bourse de recherche AFAC - CASS est une opportunité de financement visant à soutenir la recherche sur toutes les pratiques de l'art à travers les frontières des disciplines et approches méthodologiques sur des thèmes essentiels qui concernent et qui impliquent la région arabe.¹

Ce Programme est financé par l'AFAC et le CASS (fonds fournis au CASS par la [Fondation Andrew W. Mellon](#)). Les bourses sont disponibles aux chercheurs individuels (valeur maximale : USD 15 000), aux équipes de recherche ou collectifs (valeur maximale : USD 25 000) et aux institutions (valeur maximale : USD 35 000).

Le programme de recherche sur les arts :

Le programme de recherche sur les arts (RAP) cherche à promouvoir et à développer le domaine de la recherche sur l'art dans la région arabe, un espace géographique et culturel riche en héritages artistiques et pratiques artistiques contemporaines qui attendent d'être étudiés et analysés. Il cherche à favoriser la production de différents types de connaissances universitaires et artistiques qui apportent une valeur ajoutée au domaine. Ouvert aux artistes, aux praticiens et aux universitaires, le RAP encourage les artistes, les humanistes et les spécialistes des sciences sociales à entreprendre des recherches critiques sur différents aspects des arts en utilisant des approches expérimentales qui cherchent à créer de nouvelles ouvertures dans la compréhension de l'art et de la culture dans la région arabe ([Comité de sélection du RAP, 2019](#)). Le RAP soutient la recherche sur les arts, en s'intéressant à ce qu'elle révèle sur l'esthétique, mais aussi à ce qu'elle révèle sur la société et sur leur interaction. Les contextes sociaux, économiques et politiques sont importants, et nous encourageons les chercheurs en sciences sociales et les artistes qui travaillent en collaboration ou de

¹ Aux fins de ce programme, la Région Arabe se définit par les 22 pays qui font officiellement partie de la Ligue des États Arabes : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.

manière indépendante à s'engager dans le milieu environnant et à examiner le rôle des artistes et des arts dans la communauté au sens large. Nous nous intéressons à la recherche qui déconstruit l'art en tant que sujet d'étude, ainsi qu'au rôle des processus sociaux, économiques et politiques dans la formation des pratiques, de la production et de la diffusion de l'art, et vice-versa.

Le RAP est ouvert à un large éventail de stratégies d'écriture et de recherche ainsi qu'à une variété de publics. Toutefois, les résultats de la recherche doivent comporter un volet écrit, dans lequel les concepts et la théorie, le contexte, les liens, les réflexions et les enquêtes systématiques sont présentés et communiqués. Le programme vise à solliciter une vaste gamme de propositions de recherche provenant de différents pays, disciplines et professions. Nous encourageons aussi fortement la recherche analytique qui étudie plus d'un pays ou d'une région, les collaborations interdisciplinaires et intersectorielles, et les perspectives comparatives.

Les propositions intéressantes sont celles qui apportent des connaissances critiques qui transcendent les frontières disciplinaires entre les arts, les sciences sociales et d'autres disciplines.

Parmi les exemples de domaines qui peuvent être abordés, citons, entre autres les sujets potentiels suivants :

- Les arts dans la vie quotidienne
- Pratiques artistiques historiques et contemporaines
- La temporalité et la spatialité des pratiques artistiques et de la production de connaissances relatives
- Histoire de l'art
- Art populaire
- Les arts et l'environnement
- Recherche sur les archives liées à l'art
- L'art et l'état
- Culture populaire
- Signification et impact de l'art
- L'art en exil
- Genres d'écriture artistique
- Formes et fonctions des œuvres artistiques
- Relations art/société
- Histoires et pratiques artistiques réprimées et marginalisées
- Production artistique, circulation, consommation et public

Critères d'éligibilité

- **Nationalité et résidence**

Les candidats doivent être des citoyens d'un pays arabe (défini comme membre de la Ligue des États Arabes) ou des ressortissants d'un pays arabe (défini comme résidents de longue durée, même s'ils ne possèdent pas la nationalité comme dans le cas des réfugiés) et doivent être basés dans la région arabe.

Dans le cas d'équipes ou de collectifs, le chercheur principal doit être un citoyen/ressortissant d'un pays arabe et basé dans la région arabe. Cependant, les équipes, les collectifs et les institutions peuvent inclure des arabes de la diaspora ou des non-arabes, mais au moins deux membres de l'équipe/des collectifs/des institutions doivent être citoyens/ressortissants d'un pays arabe et basés dans la région arabe. Par ailleurs, les institutions doivent être basées dans la région arabe (les branches d'organisations internationales étrangères ne sont pas éligibles à se porter candidats).

- **Disciplines**

Ce programme est ouvert aux chercheurs de diverses disciplines dans les arts, les sciences humaines et sociales et les domaines connexes. Les disciplines en art et en sciences humaines comportent l'histoire de l'art, la littérature comparée, l'art contemporain, les études de conservateur, les beaux-arts, le graphisme, l'architecture, les langues et la littérature, les études folkloriques, les médias, la musicologie, les arts de la scène, et les arts visuels. Les principaux domaines en sciences sociales comportent des disciplines comme l'anthropologie, la démographie, l'économie, l'histoire, les sciences politiques, la psychologie et la sociologie. Les domaines connexes comprennent l'éducation, les études de genre, les études culturelles et les études urbaines. **Les propositions interdisciplinaires sont encouragées.**

- **Chercheurs individuels, équipes, collectifs et institutions**

Ce programme est ouvert aux chercheurs individuels/artistes/praticiens, aux équipes de recherche, aux collectifs et aux institutions (universités, centres de recherche, centres artistiques, ONG de recherche, etc.).

Aux fins de cet appel :

- Les chercheurs individuels peuvent être des universitaires ou des praticiens de l'art
- Les équipes de recherche comprennent des chercheurs d'institutions, de régions géographiques et de disciplines identiques ou différentes et ayant un intérêt pour la recherche multidisciplinaire sur le sujet des arts.
- Un collectif est un groupe indépendant de chercheurs ou artistes et/ou d'équipes mixtes de chercheurs et d'artistes qui travaillent en collaboration sur un thème spécifique depuis plusieurs années et qui disposent d'un énoncé de mission, d'un ensemble de pratiques ou d'un ensemble de résultats reflétant leur identité et leurs objectifs.
- Les institutions peuvent être une université ou un département universitaire, un groupe de réflexion, une ONG de recherche, une institution culturelle ou artistique, etc.

Les équipes de recherche, les collectifs et les institutions doivent présenter leurs demandes en équipes composées de quatre membres au maximum, dont un chercheur principal et des co-chercheurs.

- **Exigences en matière d'éducation**

Chercheurs individuels :

Un candidat doit être :

- titulaire d'un diplôme de doctorat dans l'une des disciplines ou domaines décrits ci-dessus ;
ou
- un praticien en art ayant une expérience pratique approfondie.

Équipes, collectifs et institutions :

- Les équipes et les collectifs peuvent être composés d'un maximum de quatre membres
- La structure d'équipe peut prendre l'une des deux formes suivantes :
 - o Un titulaire de doctorat (chercheur principal) dans l'une des disciplines ou domaines décrits ci-dessus et jusqu'à trois membres de l'équipe, titulaires (au moins) d'une maîtrise et/ou des praticiens de l'art.
 - o Un praticien en art ayant une expérience pratique approfondie (chercheur principal) et jusqu'à trois membres de l'équipe, titulaires (au moins) d'une maîtrise et/ou étant des praticiens de l'art.

Les bénéficiaires de subvention du CASS (chercheurs principaux et co-chercheurs) ayant déjà bénéficié d'une subvention du CASS ne sont éligibles que si leurs subventions ont été clôturées avant 2019. Les bénéficiaires de subvention de l'AFAC bénéficiant d'une subvention en cours ne sont pas éligibles.

Durée de la bourse :

Les bourses ont une durée de 18 mois pour les chercheurs individuels, les équipes et les collectifs (débutant en février 2021 et se terminant en juillet 2022) et ont une durée maximale de 24 mois pour les institutions (débutant en février 2021 et se terminant en février 2023).

Domaines de soutien du Programme

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche à tout moment de leur développement. Les propositions de recherche peuvent être présentées pour de nouveaux projets ou des projets en cours.

Résultats du programme :

Les produits proposés du projet doivent correspondre aux plans de recherche et doivent inclure un travail écrit substantiel, comme des publications (en ligne et/ou imprimées) et des ressources universitaires (par exemple des produits visuels, des sites web, des bases de données, des cursus, des bibliographies, des cartes, des résumés de politiques). Les résultats supplémentaires peuvent inclure des spectacles, des expositions, des installations, etc. **Nous encourageons également les formes nouvelles et créatives de diffusion des connaissances. Ces formes créatives pourraient être un colloque sur les arts dans la région arabe qui initie un dialogue entre les artistes et les spécialistes des sciences sociales, ainsi que le public.**

Pour les besoins de ce programme, les films et les documentaires ne sont pas considérés comme des produits de projet appropriés.

Processus de présentation des demandes

1) Les candidats doivent soumettre un formulaire de candidature en ligne et une proposition descriptive (avec annexes et matériel de support) sur le site web de l'AFAC. Si vous avez déjà un compte avec l'AFAC, veuillez vous [connecter](#) avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Une fois connecté, vous serez dirigé vers la page pour remplir le formulaire de candidature et déposer votre demande. Si vous n'avez pas déjà un compte, veuillez en créer un [ici](#).

Les propositions complètes peuvent être intégrées dans le formulaire à n'importe quelle période avant la date limite de présentation des demandes fixée au 18 septembre, 2020 avant 23h (heure locale de Beyrouth).

[Veuillez respecter la liste de contrôle de la candidature.](#)

2) En plus du formulaire de candidature à remplir sur le site de l'AFAC, les candidats doivent également remplir un [profil sur le site du CASS](#).

Les documents requis pour la candidature peuvent être soumis en arabe, en français ou en anglais. Les propositions et les documents joints devraient être rédigés dans l'une des trois langues ; le mélange de langues dans la même demande risquerait de disqualifier la candidature. Seules les propositions entièrement développées seront examinées par le Comité de sélection. Les propositions finales doivent inclure toutes les informations et détails nécessaires pour que le Comité de sélection puisse comprendre les idées de recherche, l'argumentation, la contribution aux connaissances, le travail de terrain et le plan de publications. La proposition finale doit être de 7-10 pages tapées avec interligne 1.5 (police de caractère de taille 12). Cette limite de 10 pages ne comprend pas les annexes, ni l'échéancier du projet, les résultats, la demande de budget, et le CV (voir ci-dessous).

Processus de sélection

Un Comité de sélection pluridisciplinaire composé d'éminents universitaires et praticiens de l'art arabes ayant des antécédents de recherche et de publication bien établis et une expérience dans la recherche et l'enseignement régionaux examinera et sélectionnera les propositions de financement. Les procédures de sélection respectent les plus hautes normes de jugement académique et éthique. Les décisions finales sont basées sur les critères d'évaluation suivants :

1. **Contribution à la connaissance** : Comment le projet contribue-t-il aux nouvelles connaissances sur les arts ? Comment les connaissances produites comblent-elles les lacunes, franchissent, relient, ouvrent et rapprochent les domaines et les secteurs ?
2. **Importance, originalité et pertinence pour la région** : Pourquoi est-il important d'entreprendre cette recherche ? En quoi est-elle différente des autres travaux menés dans la région ? En quoi est-elle pertinente par rapport aux besoins et aux priorités de la région arabe ?
3. **Approches ou méthodes artistiques (y compris l'attention portée à l'éthique de la recherche)** : Le chercheur adopte-t-il/elle de nouveaux outils et méthodes pour entreprendre la recherche ? Sont-ils adaptés aux questions et aux objectifs de la recherche ? Le chercheur prend-il/elle en considération l'éthique de la recherche lorsqu'il/elle entreprend la recherche ?
4. **Résultats, plans de diffusion** : Le chercheur dispose-t-il/elle de résultats appropriés et réalistes ainsi que de plans de diffusion solides et efficaces ? Le chercheur vise-t-il/elle de nouveaux publics ? Quel est l'impact des résultats sur les différentes communautés ?
5. **Faisabilité** (CV/qualifications du chercheur/délai/budget)

6. **Des points supplémentaires** seront accordés aux projets qui favorisent le dialogue entre le monde universitaire et la pratique et qui adoptent des approches interdisciplinaires et transdisciplinaires

Les résultats seront communiqués aux candidats en novembre 2020. Les candidats retenus recevront des lettres d'attribution provisoires confirmant leur sélection. Le cas échéant, les candidats sélectionnés recevront du Comité de sélection des demandes de clarification et d'élaboration.

Aperçu des conditions de la bourse

Les candidats individuels, les équipes de recherche, les collectifs et les institutions sélectionnés sont tenus de respecter les exigences suivantes du programme:

1. Soumettre une demande de proposition, un échéancier de travail, et un budget révisé d'ici décembre 2020, répondant aux demandes de clarification ou d'élaboration posées par le Comité de sélection dans sa décision préliminaire d'acceptation.
2. Remplir le questionnaire sur l'éthique de la recherche.
3. Signer un contrat qui spécifie le budget, l'échéancier, les résultats, et les obligations du/des chercheurs.
4. Participer à un atelier de travail en janvier 2021 afin de rencontrer les membres du Comité de sélection, présenter leurs projets pour avoir des commentaires en retour et recevoir l'orientation de l'AFAC et du CASS sur la rédaction des rapports, les procédures financières et l'éthique de la recherche, et signer les contrats de bourse. Dans le cas des équipes, des collectifs et des institutions, le chercheur principal et l'un des co-chercheurs sont tenus de participer à l'atelier. (Les frais de participation à cet événement ne devraient pas être budgétisés dans les propositions. Ils seront pris en charge directement par l'AFAC et le CASS.)
5. Assister à la cinquième Conférence du CASS qui aura lieu du 21-23 mai 2021. (Les frais de participation à cet événement ne devraient pas être budgétisés dans les propositions. Ils seront pris en charge directement par l'AFAC et le CASS.)
6. Produire le contenu lié au projet pour les sites web du CASS et de l'AFAC (comme la description du projet et les profils des chercheurs).
7. Soumettre des rapports narratifs et financiers intermédiaires. Les rapports financiers doivent inclure les reçus originaux de toutes les dépenses du projet.
8. Soumettre le dernier récit descriptif et le rapport financier final dans les 30 jours qui suivent la fin de la durée de la bourse.
9. Produire les résultats identifiés dans la proposition soumise conformément à l'échéancier du projet (Annexe 1).

Échéancier de la bourse

- **7 juillet 2020** : Mise en ligne de la demande de candidature.
- **18 septembre 2020** : Dernier délai pour soumettre les propositions finales et complètes avant 23h (heure locale de Beyrouth). Les propositions incomplètes ne seront pas considérées par le Comité de sélection.
- **Novembre 2020** : Date de communication des décisions aux candidats.
- **Décembre 2020** : Soumission des propositions finales révisées selon les commentaires du Comité de Sélection.
- **Janvier 2021** : Atelier de travail à Beyrouth.
- **1^{er} février 2021** : Les projets peuvent commencer lors de la signature des contrats entre les boursiers sélectionnés, le CASS et l'AFAC.
- **21-23 mai 2021** : Participation à la cinquième Conférence du CASS à Beyrouth, Liban.
- **Juillet 2021** : Les projets des chercheurs individuels, des équipes de recherche et des collectifs doivent être complétés.
- **Février 2023** : Les projets des institutions doivent être terminés.

Les candidats potentiels peuvent s'adresser au CASS et à l'AFAC avec des questions sur n'importe quel aspect de l'appel à propositions. Veuillez envoyer vos courriels à l'AFAC à : cathy.khattar@arabculturefund.org ET à l'unité des bourses et subventions du CASS au : grants@theacss.org.

[Veuillez consulter notre page de Foire aux Questions avant de postuler.](#)

Remarque : Afin de faciliter la lecture et d'alléger le présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre, sans préjudice pour la forme féminine, pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. Le Conseil Arabe pour les Sciences Sociales et le Fonds Arabe pour les Arts et la Culture soulignent leur engagement absolu à soutenir l'égalité des genres et traduisent cet appui dans le contenu de leurs publications en version papier et numérique.